

témoignage devant le comité qu'il n'avait pas fait pour un seul dollar de l'ouvrage représenté par son compte. Les jours mêmes où, d'après son compte, il était censé être dans le Dakota, occupé à recruter des immigrants pour le Nord-Ouest, il était dans la ville de Chatham. Et il fut ainsi prouvé que le pays n'avait pas reçu pour la valeur d'un seul dollar des \$1,800 qui lui avaient été payés. Je crois que dans le cas d'un grand nombre d'autres agents, censés voyager dans les Etats-Unis et dans d'autres pays pour chercher à recruter des immigrants pour le Nord-Ouest, si leurs comptes étaient convenablement vérifiés, on constaterait que le département a été trompé et n'a rien reçu pour ce qu'il a dépensé.

Je n'approuve pas beaucoup l'idée de dépenser des centaines de mille dollars, chaque année, pour attirer des immigrants au Canada. Je crois qu'il y a aujourd'hui dans le pays tant de gens sans emploi, incapables d'obtenir le salaire d'une journée de travail, qu'il est mal de dépenser les deniers publics pour faire venir des immigrants qui fassent concurrence à nos concitoyens. Nous constatons que les \$3,500,000 dépensés pour favoriser l'immigration ont été littéralement gaspillés. S'il est venu des immigrants, ils ne sont pas restés dans le pays. Je suis opposé à ce qu'on continue à dépenser de l'argent pour l'immigration, et je crois que le gouvernement ferait acte de sagesse, en éloignant ces branches pourries et en cessant de gaspiller de l'argent pour tenir des agents d'immigration en Angleterre, en Ecosse et aux Etats-Unis.

Toutes les dépenses de cette administration devraient être réduites. Je ne vois pas pourquoi, avec 5,000,000 d'habitants, il faudrait dépenser \$37,000,000 pour administrer les affaires du pays. Je crois qu'un moyen de réduire les dépenses serait d'avoir un nombre moindre de chefs de département.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je n'ai pas l'intention de continuer la discussion comme elle a été faite jusqu'à présent ; mais je me lève pour protester contre la manière dont l'honorable ministre de la Marine a essayé de dénaturer le sens de mes remarques. L'honorable ministre a cherché à démontrer que je ne voulais pas entrer dans des détails et que je m'appuyais sur des généralités. Je crois qu'il est impossible à un membre de l'opposition de critiquer intelligemment et avec succès des items séparés de dépenses d'un département. Si vous objectez au salaire de John Smith ou de William Brown, la discussion est finie, lorsque le ministre dit qu'à son avis, il ne peut se passer de ce fonctionnaire.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : La difficulté pour moi est que cela ne met pas fin au débat.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je ne me suis pas appuyé sur des renseignements que je possédais moi-même ; je ne me suis pas appuyé sur ce que m'avait dit un ami politique quelconque, pour prouver que les allégations de l'honorable député de Bothwell (M. Mills), dans la comparaison qu'il avait faite entre les dépenses du service civil à Ottawa en 1878 et en 1893, étaient parfaitement justifiées par les faits. Mais j'ai cité les opinions des commissaires nommés par les honorables ministres eux-mêmes. J'ai lu le premier paragraphe des conclusions des commissaires, et ce paragraphe fournit une réponse com-

plète à tout ce qu'a dit le ministre de la Marine ou le ministre de l'Intérieur. Je vais relire cette phrase :

En terminant leur critique des dépenses publiques, vos commissaires désirent faire mention du fait le plus frappant qu'ils ont remarqué, c'est-à-dire, du grand nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement, en apparence hors de proportion avec les ressources et la population du Canada.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Lisez la phrase suivante.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je l'ai lue. J'ai lu tout le paragraphe. Le rapport continue :

Ce nombre augmente constamment, et l'augmentation se fait observer tout naturellement dans les territoires nouvellement développés surtout.

Cela n'empêche pas que "le fait le plus frappant" est "le grand nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement, en apparence hors de proportion avec les ressources et la population du Canada." Les commissaires entrent dans des détails et indiquent le moyen de réduire les dépenses. Ils recommandent, par exemple, l'abolition du bureau des terres à Winnipeg, et il y a d'autres recommandations sur lesquelles je n'ai pas besoin d'appuyer. Je démontre que, pendant que le gouvernement a augmenté les dépenses du service civil de 50 ou 100, ou, dans certains départements, de 150 pour 100, les commissaires nommés par lui déclarent que l'emploi de ces fonctionnaires, en apparence hors de proportion avec les ressources et la population du Canada, constitue le fait le plus frappant de toute la question. Ce rapport est la condamnation la plus sévère des dépenses du gouvernement.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Quelle est, selon eux, la principale cause de l'augmentation ? A la page 60, ils disent que l'augmentation provient surtout des augmentations statutaires annuelles d'appointements.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre n'est pas sérieux en prétendant cela.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Je ne l'ai jamais été plus.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Prenons, par exemple, le cas du département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages, où l'augmentation a été de \$47,000, en 1878, à \$153,000 ; on ne prétendra assurément pas que la principale cause de ceci se trouve dans les augmentations statutaires.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Je répondais simplement à l'honorable député. Il ne faut pas lire seulement quelques phrases de la page 70. Il faut prendre tout l'ensemble du rapport, y compris la déclaration à la page 60. Cela est donné comme étant l'opinion des commissaires ; mais, naturellement, ça passe pour ce que ça vaut ; je ne dis pas que c'est concluant. Mais ils déclarent, comme résultat de leur examen, que la principale cause de l'augmentation des dépenses, se trouve dans les augmentations statutaires annuelles d'appointements.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je fais remarquer à l'honorable ministre que, bien qu'il ne puisse pas être responsable et qu'il ne soit pas tenu responsable des augmentations statutaires, ces augmen-